



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SNCF RESEAU

N° Spécial

29 août 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF RESEAU

du 29 août 2016

SOMMAIRE

Décision	Date	SNCF RESEAU	Page
n° 2016.0077	26.07.2016	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes.	3
n° 2016.0078	26.07.2016	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes.	5
n° 2016.0079	26.07.2016	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes.	7
n° 2016.0080	26.07.2016	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes.	9
n° 2016.0089	26.07.2016	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes.	11

SNCF RESEAU

SNCF RESEAU – Direction Générale Ile-de-France

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 20160077 du 26 juillet 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes

Le Directeur Général Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Ile-de-France.

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 11 avril 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 18 juillet 2016,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain situé sis à Bois-Colombes (92) – Rue Raoul Nordling tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 1 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous aplat de teinte rouge, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	32p1	682
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p1	4727
TOTAL				5409

Le volume dépendant d'un état descriptif de division en volume établi par le cabinet de géomètres-Experts Géoperspectives ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 1 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous trame au quadrillage rouge et sur les coupes jointes à la présente décision (*Coupes AA' – BB' – CC' , Géoperspective 2013J211 – Juin 2016*) sous teinte rouge, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Emprise au sol du lot de volume (m ²)	Situation des volumes
		Section	Numéro			
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p2	Volume 102	120	En-dessous des côtes N.G.F 42,70 – 42,75 -42,80 -42,92 et sans limite de profondeur Entre les cotes NGF 42,70 – 42,75 – 42,80 – 42,92 et 44,10 – 44,15 – 44,20 – 44,32 Au-dessus des côtes N.G.F. 44,10 – 44,15 -44,20 – 44,32 et sans limite de hauteur
TOTAL					120	

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,

Le 26 juillet 2016

Didier BENSE

**Directeur Général Ile-de-France
SNCF Réseau**

SNCF RESEAU – Direction Générale Ile-de-France

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 20160078 du 26 juillet 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes

Le Directeur Général Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Ile-de-France.

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 11 avril 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 18 juillet 2016,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain situé sis à Bois-Colombes (92) – Rue Raoul Nordling tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 2 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous aplat de teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	32p2	1489
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p3	2783
TOTAL				4272

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,

Le 26 juillet 2016

Didier BENSE

**Directeur Général Ile-de-France
SNCF Réseau**

SNCF RESEAU – Direction Générale Ile-de-France

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 20160079 du 26 juillet 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes

Le Directeur Général Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Ile-de-France.

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 11 avril 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 18 juillet 2016,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain situé sis à Bois-Colombes (92) – Rue Raoul Nordling tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 4 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous aplat de teinte bleu clair, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	17p1	58
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	18p1	681
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p5	926
TOTAL				1665

Le volume dépendant d'un état descriptif de division en volume établi par le cabinet de géomètres-Experts Géoperspectives ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 1 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous trame au quadrillage bleu et sur les coupes jointes à la présente décision (*Coupes DD' – EE' – FF' , Géoperspective 2013J211 – Juin 2016*) sous teinte rouge, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Emprise au sol du lot de volume (m ²)	Situation des volumes
		Section	Numéro			
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p6	Volume 202	96	En-dessous des côtes N.G.F 42,50 – 42,65 – 42,92 et sans limite de profondeur Entre les cotes

						N.G.F. 42,50 – 42,65 – 42,92 et 43,90 – 44,05 -44,32 Au-dessus des côtes N.G.F. 43,90 – 44,05 – 44,32 et sans limite de hauteur
					TOTAL	96

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,

Le 26 juillet 2016

Didier BENSE
Directeur Général Ile-de-France
SNCF Réseau

SNCF RESEAU – Direction Générale Ile-de-France

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 20160080 du 26 juillet 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes

Le Directeur Général Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Ile-de-France.

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 11 avril 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 18 juillet 2016,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le volume dépendant d'un état descriptif de division en volume établi par le cabinet de géomètres-Experts Géoperspectives ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition du principe de servitude de cour commune – Géoperspective 2013J211 – 05 juin 2013*) sous aplat de teinte verte et sur les coupes jointes à la présente décision (*Coupes AA' – BB', Géoperspective 2013J211 – Mars 2016*) sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Emprise au sol du lot de volume (m ²)	Situation des volumes
		Section	Numéro			

BOIS-COLOMBE S 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p9	Volume 2	3437	Au-dessus des côtes N.G.F. 51,59 - 51,01 , 50,01 - 49,75 et sans limite de hauteur
				TOTAL	3437	

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,

Le 26 juillet 2016

Didier BENSE
Directeur Général Ile-de-France
SNCF Réseau

SNCF RESEAU – Direction Générale Ile-de-France

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 20160089 du 26 juillet 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis sur la commune de Bois-Colombes

Le Directeur Général Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Ile-de-France.

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 11 avril 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 18 juillet 2016,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le volume dépendant d'un état descriptif de division en volume établi par le cabinet de géomètres-Experts Géoperspectives ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan joint à la présente décision (*plan de définition des emprises à déclasser pour cession à l'aménageur – Périmètre 1 , Géoperspective 2013J211 – 23 juin 2016*) sous trame au quadrillage rose et sur les coupes jointes à la présente décision (*Coupes GG' – HH' – II' , Géoperspective 2013J211 – Juin 2016*) sous teinte orange, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Nature du bien	Emprise au sol du lot de volume (m ²)	Situation des volumes
		Section	Numéro			
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	17p2	Volume 302	46	En-dessous des côtes N.G.F. 41,60 – 41,75 – 41,90 – 42,37 – 42,50 – 42,55 et sans
BOIS-COLOMBES 92009	Rue Raoul Nordling	X	34p8	Volume 302	218	

BOIS-COLOMB ES 92009	Rue Raoul Nordling	Domaine Public Ferroviaire Non Cadsatré	Volume 302	1593	limite de profondeur Entre les cotes N.G.F. 41,60 – 41,75 – 41,90 – 42,37 – 42,50 – 42,55 et 44,10 – 43,00 – 43,30 – 43,77 – 43,90 – 44,10 – 44,20 Au-dessus des côtes N.G.F. 44,10 – 43,00 – 43,30 – 43,77 – 43,90 – 44,10 – 44,20 et sans limite de hauteur
TOTAL				1857	

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis,

Le 26 juillet 2016

**Didier BENSE
 Directeur Général Ile-de-France
 SNCF Réseau**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>